Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_045-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	19	24

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

L'an 2026, le 19 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric (pouvoir à M. GARNIER Philippe en son absence), HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, MENEUST Anthony POSSON Rémi
Absent(s) ayant donné procuration : Mme PENIN Lany à Mme GESLAND Françoise ; MM DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Bertrand, ÉON Patrice à M. GENDRY Pierrick, FOLL Nicolas à M. FRIN Joël, HAQUIN Christophe à M. POSSON Rémi, JEULAND Charles à M. MENEUST Anthony.

A été nommé(e) secrétaire : Mme TISON Bernadette

2026-045 – TARIFS – SAISON CULTURELLE 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la commune proposera, au centre culturel, une programmation culturelle diversifiée, de qualité et ouverte à tous.

Comme les saisons dernières, 3 formules d'abonnements seront proposées :

- 2 spectacles pour 1 personne (-10%)
- 3 spectacles et plus pour 1 personne (-25%)
- Abonnement Pass Famille 2 adultes (- 10 et -25%) + 5 enfants maxi (-65% pour enfants). Pass accessible à partir de 2 spectacles, 1 adulte + 1 enfant minimum.

Le tarif de chaque spectacle est fixé en fonction de plusieurs critères :

- La notoriété du spectacle ;
- Le coût du cachet ;
- Le tarif du même spectacle proposé dans d'autres salles.

Dans le cadre du réseau des 4 saisons, les spectateurs ayant un abonnement dans les différentes salles, un tarif préférentiel sera proposé à Argentré-du-Plessis et inversement.
Les scolaires sont aussi invités à venir découvrir les spectacles grâce à un tarif spécialement prévu pour eux.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2026/2027 tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Bernadette TISON